



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Demantelement d'epaves de navires soumis a Autorisation temporaire au titre de la rubrique 2712-2 de la nomenclature des ICPE a Fos-sur-Mer (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENTREPRISE JEAN NEGRI ET FILS

Raison sociale

ENTREPRISE JEAN NEGRI ET FILS

N° SIRET

38342198900021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHABANNE-GARCIA

Prénom(s)

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société ENTREPRISE JEAN NEGRI ET FILS (mentionnée NEGRI par la suite) a remporté un marché de démantèlement d'épaves de bateau actuellement entreposées dans la rade de Toulon. Les épaves ont été débarrassées de toutes matières combustibles. Elles vont être pré-découpées pour être acheminées jusqu'au site NEGRI à Fos-sur-Mer (13). Le site NEGRI est situé au sein de la ZI Le Tonkin, en bordure du Canal de navigation d'Arles à Bouc. Les opérations réalisées par NEGRI permettront de découper les épaves pour envoyer les différentes parties vers des centres de tri agréés. Toutes les opérations auront lieu sur le quai, en extérieur. Le démantèlement des épaves devrait durer environ 6 mois. Pour protéger l'environnement, des aménagements sont prévus. Une dalle doit être réalisée. Un réseau de collecte des eaux pluviales et potentiels versements est prévu. Une étude est en cours par un bureau d'étude spécialisé. Ces eaux transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant leur rejet au canal qui longe le site. Deux zones du site sont à l'étude pour réaliser le projet. Elles sont localisées sur le plan de l'annexe 5. La zone côté Nord est intitulée "solution 1", la zone plus au Sud est intitulée "solution 2".

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet de désencombrer la rade de Toulon d'épaves de navires. La zone prévue pour le projet sera aménagée pour protéger le milieu environnant d'éventuels versements ou des eaux pluviales ruisselant sur la zone de travail. La zone prévue pour le projet est incluse au site existant NEGRI à Fos-sur-Mer. Ce site n'est actuellement pas une ICPE. Seule la zone concernée par le projet de démantèlement serait classée à Autorisation ICPE. Le reste du site ne sera pas une ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux permettra de créer la zone de travail. Elle comprendra la réalisation de la dalle et d'un réseau de gestion des eaux pluviales de la zone de travail. S'il est nécessaire de sabler les métaux, une tente sera installée pour limiter les envols.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les épaves vont être apportées sur site par bateau. Dans sa phase exploitation, la zone accueillera des épaves de bateaux pour les découper et les expédier vers des sites de traitement agréés. Des analyses complémentaires (métaux, amiante) seront réalisées sur les épaves qui doivent être découpées. Les toles de l'épave seront sablees pour en retirer les matériaux chimiques (plomb, amiante) pour ensuite évacuer les toles "propres" chez des ferrailleurs pour les revaloriser. Pour le sablage, une société sous-traitante spécialisée interviendra. Elle disposera des habilitations nécessaires (SS3 notamment). Les activités de sablages sont susceptibles d'être concernées par la rubrique 2575 (emploi de matières abrasives) à Déclaration. Le type de machines et leur puissance n'est pas encore déterminé. Il dépendra des analyses qui seront réalisées sur les épaves. En fonction de leur puissance (si elle est supérieure à 20kW), le projet pourrait être concerné par la rubrique 2575 à Déclaration. Les opérations de découpe consisteront en de la découpe à froid avec une scie. La scie fait partie du matériel déjà présents sur le site NEGRI. Les eaux pluviales seront collectées, traitées par un séparateur d'hydrocarbures et rejetées vers le canal. Pour la défense incendie, un groupe motopompe sera installé pour pomper l'eau du canal et permettre de délivrer 60m³/h pendant 2h. Les installations existantes du site (base vie, sanitaire) permettent d'éviter la construction d'installations nouvelles pour le personnel. Dans sa phase de démantèlement, le projet (compose uniquement d'une dalle et d'un système de gestion des eaux pluviales) pourra être réutilisé pour un autre projet sur le site NEGRI ou déconstruit. Dans le cas d'une

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation ICPE temporaire. Un dossier est en cours de réalisation. La réponse de l'examen au cas par cas y sera jointe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de travail associée à la rubrique 2712-2 Sablage des épaves concerne par la rubrique 2575 (emploi de matières abrasives), la puissance des machines fixes étant, puissance à confirmer	(1200, m²) (20, kW)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Fos-sur-Mer, zone zone UEA correspond à un espace économique mixte à dominante industrielle, comprenant notamment la Zone Industriale-Portuaire (ZIP).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Dans un rayon de 1km, 5 ZNIEFF sont presentes : ZNIEFF I : - Depression du Viguerat-marais des Costieres de Crau (13100152) a 220m au Nord - Marais de l'audience-les grands paluds (13100119) a 850m a l'Est - Salins du Caban (13151100) a 210m a l'Ouest ZNIEFF II : - Golf de Fos-sur-Mer (13151100) a 70m a l'Ouest - Grand plan du Bourq (13145100) a 1.35 km du site au
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site se situe a 900 metre d'une zone couverte par un arrete de protection de biotope (n°FR3800730) du nom de Grands Paluds- Gonon
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Fos-sur-Mer classée car riveraine de la mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Presence du parc naturel regional "Camargue" (FR8000011) a 215m au Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'aerodrome de Istres le Tube est situe a environ 4,5km. Le site n'est pas concerne par son PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Un monument historique (Bergerie de la Favouillane) est present a environ 3km au Nord-ouest. Le site n'est pas concerne par son perimetre de protection de 500m. Le site n'est pas non plus concerne par un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas situe au sein d'une zone humide. ZH " Crau humide" (25833) presente en limite Est ZH RAMSAR "Camargue" a 210m (RAMSAR001_LR)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site est concerne par le PPRT Fos Ouest approuve le 06/04/2023. Il est en zone rouge R2 (alea tres fort), r2 (alea Fort (F)) et en zone bleue B14b (alea moyen). Le site est concerne par le risque toxique. Pas de PPRN. La
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT Fos Ouest approuve le 06/04/2023. Une etude de vulnerabilite est en cours. Le projet est compatible avec le reglement du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	4 CASIAS se trouvent entre 500m et 1 km au Sud-est du site. Un BASOL (SSP000913001) se trouve a 1,6km au Sud.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage "LE VENTILLON" se trouve a environ 7km a l'Est. Le site n'est pas concerne par son perimetre de protection rapproche. Le captage "LA PISSAROTTE" se trouve a 2,3km a l'Est mais ne dispose pas de perimetre de protection.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site inscrit "Abords du champ de fouilles de Saint Blaise a Saint Mitre les Remparts" a 11km a l'Est

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site se situe a proximite de plusieurs Natura 2000 : - ZPS "Marais entre Crau et Grand Rhone" (FR9312001) a 185m - SIC "Marais de la Vallee des Beaux et marais d'Arles" (FR9301596) a 570m - ZPS "Crau" (FR9310064) a 2,4km au Nord-ouest - SIC "Crau centrale-Crau seche" (FR9301595) a 2,4km au Nord-est - ZPS "Camargue" (FR9310019) a 7.5km a l'Ouest - SIC "Rhone en Aval" Site classe "Etang de Vaccares" a 18km a l'Ouest
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site NEGRI est raccorde au reseau d'adduction d'eau potable. Les activites de decoupe ne seront pas consommatrices d'eau. Pour la defense incendie, un groupe motopompe permettra de pomper l'eau du canal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Si l'emplacement de la solution 1 (cote Nord) est retenu, un léger terrassement sera nécessaire. Les matériaux pourront être reutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des matériaux seront nécessaires pour la dalle du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Il n'y aura pas d'apport de remblais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas la creation de nouveaux emplois. Le site dispose deja de l'alimentation en eau potable et d'un systeme d'assainissement non collectif. Le personnel a donc acces a des points d'eau et des sanitaires.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est prevu a l'interieur du site existant, qui est deja artificialise. Malgre la proximite de zones naturelles, le projet n'entraine pas de perturbations de la biodiversite existante. Il ne generera pas d'emissions polluantes, de nuisances supplementaires.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Comme mentionne au point precedent : le projet est prevu a l'interieur du site existant, qui est deja artificialise et en activite.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il est situe en zone UEA du PLU de Fos-sur-Mer, approuve le 27/02/2025. La zone UEA correspond a un espace economique mixte a dominante industrielle, comprenant notamment la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) destinee a accueillir les constructions et installations dediees aux activites portuaires et logistiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est concerne par le zonage du PPRT Fos-Ouest approuve le 6/04/2023, en zone R2/r2 pour la solution 2 et en zone B14b pour la solution 1. Il s'agit des zones des effets toxiques. Plusieurs mesures sont prevues par le reglement du PPRT dont la mise a l'abri du personnel. Une etude de vulnerabilite du site vis-a-vis du PPRT est en cours. NEGRI mettra en place les mesures necessaires pour assurer la securite de son personnel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Il n'y a pas de PPRN sur la commune. D'apres le site Georisques, le site est concerne par : - sismicite : risque modere - alea retrait-gonflement des argiles : alea modere - feu de foret : present en zone d'obligation legale de debroussailler (OLD), a noter : absence d'arbres sur site - inondation : site non concerne, zone en amont concerne par alea debordement de cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Un diagnostic sera realise pour identifier la presence potentielle d'amiante ou de plomb dans les epaves. En fonction des resultats, des mesures seront prises pour denolluer des epaves et pour proteger les travailleurs.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Plusieurs site repertoires comme IED sont presents a environ 3km. Arcelor Mittal est present a environ 4,5km au Sud. Une etude de risque sanitaire a ete realisee par BIRGEAP en 2008 sur la zone industrialo-portuaire de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les epaves seront amenees sur site par bateau. Plusieurs déplacements de poids lourds seront nécessaires pour evacuer les pieces decoupees. Environ 2 ou 3 poids lourds effectueront 2-3 rotations par jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les operations de decoupe seront sources de bruit. Le site est toutefois place dans un environnement ou il n'est pas susceptible de generer de nuisances (les autres sites industriels sont distants, il n'y a pas d'habitations, d'ERP).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerne par un PEB. La pointe Nord-ouest du site NEGRI est affectee par le classement de la voie bruyante RD268. Les zones prevues pour le projet ne sont pas concernees.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les operations de decoupe a froid ne sont pas susceptibles de generer des odeurs. En cas de sablage des epaves (pour en retirer l'amiante ou le plomb), les operations seront realisees sous tente avec filtration de l'air.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Pas d'activites odorantes a proximite du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les sources potentielles de vibrations sont : les bateaux et les vehicules, les operations de chargement. Vu l'environnement du site, les nuisances potentielles ne sont pas susceptibles d'incommoder les riverains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Pas de sources de vibration autour du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les installations sont eclairees la nuit : quelques spots lumineux sur les batiments, orientes vers le bas. Les batiments sont eclaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est impacte par les emissions lumineuses de la zone portuaire de Fos.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les operations de decoupe a froid des epaves ne sont pas censees emettre des quantites importantes de poussieres. En cas de sablage des epaves (pour en retirer l'amiante ou le plomb), les operations seront realisees sous tente avec filtration de l'air. Les vehicules et engins emettent des gaz a effet de serre. Le nombre de vehicule sera limite.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales ruisselant sur la zone de travail sont susceptibles d'etre polluees. Un separateur d'hydrocarbures sera installe pour les pre-traiter avant leur rejet au milieu naturel.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales, apres traitement par le separateur d'hydrocarbures, seront rejetees au Canal qui longe le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les activités de découpe ne sont pas susceptibles d'engendrer des effluents. En cas de déversement accidentel, les eaux seront pompées et évacuées comme déchet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'objectif de l'opération est la valorisation des épaves recues et découpées sur site. Les déchets métalliques seront orientés vers des centres de traitement agréés. Les activités sont susceptibles de générer des déchets non dangereux (emballages...), déchets dangereux (bidons souillés, boues du séparateur d'hydrocarbures) qui sont envoyés vers des centres de traitements, avec suivi via TrackDéchet et PSD. En cas de câblage, le
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les zones prévues pour le projet sont déjà exploitées par le site. Elles ont déjà fait l'objet d'un terrassement. Le projet s'intégrera sur le site existant qui dispose de grues, qui accueille déjà des installations métalliques, des bateaux en cours de réparation. L'incidence sur le paysage des épaves sera donc limitée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les zones prévues par le projet de démantèlement des épaves de bateaux sont déjà utilisées pour un usage industriel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets identifiés sur la commune de Fos-sur-Mer au cours des 3 dernières années, dont : - de l'autre côté du canal : projet INNOVEX du GPM de viabilisation pour des activités industrielles - à 400m à l'Est : création de canalisations de transport d'oxygène et d'azote - à 140m à l'Ouest : projet NeoCarb Log pour des stockages de liquides inflammables - à 2,8km au Sud : projet de giga usine de panneaux photovoltaïques -.... Ces projets ont des incidences sur la biodiversité (implantés en zone naturelle). Le projet NEGRI s'implante sur une zone déjà artificialisée. Ces projets auront une incidence sur le paysage, le projet NEGRI est de petite ampleur et temporaire. Il s'intégrera sur le site existant. Les effets cumulés seront détaillés dans la pièce dédiée du dossier d'Autorisation ICPE. Une carte est disponible en annexe du cas par

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet permet de demanteler des epaves venant de France (Toulon). Les dechets (metalliques notamment) issus de ce demantelement rejoindront des installations de traitement francaises. Il n'y a pas d'incidence transfrontaliere.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'autre evaluation des incidences

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Protection du sol, sous-sol et des eaux superficielles : dalle etanche avec collecte des eaux pluviales susceptibles d'etre polluees, pre-traitement par un separateur d'hydrocarbures avant rejet au milieu naturel. Faune-flore : installation sur une zone deja en activite du site, eclairages existants orientes vers le bas, pas de nouveaux eclairages, pas d'operations de decoupe de nuit. Air/ risque sanitaire : en cas de presence d'amiante ou de plomb, operation de sablage des pieces metalliques : tente etanche avec sas de decontamination et filtration de l'air. Climat : vehicules CE, sensibilisation du personnel pour eteindre les moteurs a l'arret. Protection incendie : risque faible en l'absence de dechets combustibles dans les epaves. Mise en place d'un groupe moto-pompe permettant de pomper l'eau du canal pour obtenir un debit de 60m3/h.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est proche de plusieurs zones naturelles protégées. Néanmoins, dans la mesure où le projet sera temporaire (durée de 6 mois environ) s'implante sur un site existant, sur une surface limitée déjà artificialisée, il ne devrait pas générer d'incidences sur la faune et la flore. Les mesures prévues pour pré-traiter les eaux pluviales permettront de protéger l'environnement du projet. Les installations existantes du site (base vie, sanitaire) permettent d'éviter la construction d'installations nouvelles pour le personnel. Le projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GALO

Prénom Mae

Qualité du signataire Cheffe de projets ICPE

À Aix-en-Provence

Fait le 08-04-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)